

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 31 MAI 2007 à 19 heures

DATE DE LA CONVOCATION : 25 mai 2007

Présents :

Pierre BOUVIER, maire

Paul BOUCHARD – Claude PLEINDOUX - Anne-Marie FORGEOUX - Christophe MARTIN, adjoints

Roger GUGLIELMETTI – Damien VIGNO-DOCCHIO - Pierre MUMBER – Jean-Bernard COETSIER

Procuration :

Alain BERNARD à Roger GUGLIELMETTI (jusqu'à la 3^{ème} délibération)

Claire GONDRE à Pierre MUMBER

Absents :

Denyse DAURELLE

Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Roger GUGLIELMETTI

La séance est ouverte à 19 h, sous la présidence de Pierre BOUVIER, maire.

I – FINANCES

1/ Travaux de voirie communale 2007 : subvention du Conseil Général

Le Conseil Municipal sollicite la participation du Conseil Général au titre de la dotation 2007 pour les travaux de voirie communale.

Approuvé à l'unanimité

2/ CCB : Fonds de concours – voirie communale 2007

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours pur un montant de 53 544 € pour les travaux de réfection des parkings communaux, auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Approuvé à l'unanimité

3/ SIVM : Fiscalité Intercommunale 2007

Le Conseil Municipal approuve la fiscalité du SIVM de Serre-Chevalier, et dit que la part communale s'élève à 143 313 €.

Approuvé à l'unanimité

4/ Acquisition de la parcelle E 1263

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle E 1263, située dans l'Emplacement Réserve n°16 concernant l'aménagement du hameau du Casset, pour un montant total de 3 600 €.

Approuvé à l'unanimité

5/ Acquisition des parcelles AN 27, AN 91, AN 92, AN 121, AN 232p, AN 233p, AN 234p et AN 235p

Le Conseil Municipal accepte la proposition des consorts DEMOULIN d'acquérir les parcelles AN 27, AN 91, AN 92, AN 121, AN 232p, AN 233p, AN 234p et AN 235p pour un montant total de 6 554 €.

Approuvé à l'unanimité

6/ Restauration de la couverture de la chapelle Saint André : demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve la réalisation d'une étude préalable à la restauration de la couverture de la chapelle Saint André pour un montant de 13 000 € HT, et sollicite la participation financière de l'Etat hauteur de 45 % du montant total.

Approuvé à l'unanimité

7/ Subvention 2007 : société de pêche AAPPMA Guisane-Romanche

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 160 € + gratuité du lac, pour l'année 2007, à la société de pêche A.A.P.P.M.A. Guisane-Romanche.

Approuvé à l'unanimité

8/ Front de neige : demande de subvention au Conseil Régional

Le Conseil Municipal rappelle que par délibération du 26 janvier 2006 il avait approuvé le projet et de lancement de l'opération restructuration du Front de Neige – 1^{ère} tranche pour un montant estimé à 2 867 538 € HT.

Cette opération est financée par :

- le Conseil Général au titre du Contrat Station
- l'Etat au titre de la DGE 2006 et DGE 2007

l'investissement d'une chaudière bois énergie par :

- l'ADEME, la Région et le Département.

Le Conseil Municipal décide de demande l'aide financière de la Région à hauteur de 500 000 €.

Approuvé à l'unanimité

II – ADMINISTRATION GENERALE

1/ Mise en conformité des périmètres de protection des sources : des Guibertès, du Casset et du Bachas

Le Conseil Municipal décide de demander les études permettant de délimiter les périmètres de protection et les travaux à réaliser pour les sources des Guibertès, du Casset et du Bachas, et demande l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général 05.

Approuvé à l'unanimité

2/ Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal approuve la modification du P.L.U., suite à l'enquête publique et aux remarques formulées au cours de cette enquête, et dit que le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public en mairie du Monétier-les-Bains, et à la Préfecture des Hautes-Alpes aux jours et heures habituels au public.

Approuvé à l'unanimité

3/ Convention de mise à disposition de terrain : Grand Galibier et Rocher de Jabel

Le Conseil Municipal approuve la convention pour une occupation à titre gratuit et pour 15 ans, de 2 m² à prendre sur la parcelle U 1187 Rocher de Jabel, et 2 m² sur la parcelle A 21 pour le Grand Galibier, pour les relais radioélectriques de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Approuvé à l'unanimité

4/ Echange de parcelles : Y340/C580

Le Conseil Municipal accepte d'échanger la parcelle communale cadastrée C 580 au lieudit «le Preys», contre la parcelle Y 340 appartenant à Monsieur BONNARDEL Jean-Louis, et qui est située au «Fontête». Cela permettra à la commune d'être propriétaire des terrains concernés par le projet de captage de la source des Fontêtes.

Approuvé à l'unanimité

5/ Coupe affouagère 2007

Le Conseil Municipal établit la liste des affouagistes 2007, décide que la coupe sera partagée par feu, et fixe la contribution des ayants droit à 40 euros.

Le Conseil nomme Messieurs MICHAUD Paul et GUGLIELMETTI Roger garants de la coupe et demande aux services de l'ONF de désigner une parcelle et d'effectuer la définition des lots conformément au programme de travaux forestiers 2007.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures 30.